

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juin 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00165 à D08-01-19/B-00167
Propriétaire(s) : Neoteric Developments 2.0 Inc.
Emplacement : 44, (44A, 44B, 44C), croissant Parkland
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : lots 94 et 95, plan enregistré 564018
Zonage : R4F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire des terrains vacants en question souhaite en définitive lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes, chacune devant être occupée par une maison isolée. Les terrains se composent de deux lots complets sur un plan enregistré, comme il est noté dans la description officielle plus haut, lesquels peuvent actuellement séparément faire l'objet d'une cession bien qu'ils furent déjà aménagés avec une maison individuelle isolée. La propriétaire (Neoteric Developments 2.0 Inc.) a demandé un redressement de ligne de lot pour céder une partie du lot 95 à la propriétaire du lot 94 à l'est (aussi Neoteric Developments 2.0 Inc.). L'approbation du redressement de la ligne de lot n'aura pas comme effet de créer un nouveau lot. Après l'approbation du redressement de la ligne de lot, la propriétaire souhaiterait toutefois lotir la propriété est élargie en deux lots distincts, ce qui créera un lot additionnel, pour un total de trois lots. Il est proposé de construire une maison isolée sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 9 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00165	5,05 m	38,10 m	192,4 m ²	3 et 4	44A, cr. Parkland Qui sera cédée au 44B, cr. Parkland

Les terrains qui seront conservés sont représentés par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Ils auront une façade de 17,81 mètres sur

le croissant Parkland, une profondeur de 35,66 mètres et une superficie de 678,6 mètres carrés. Cette parcelle vacante sera occupée par une maison isolée proposée qui sera située au 44B, croissant Parkland.

À la suite de l'approbation du redressement de la ligne de lot, la propriétaire souhaite lotir encore les terrains.

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00166	17,81 m	38,10 m	678,5 m ²	3, 4, 5 et 6	44B, cr. Parkland, maison isolée proposée
B-00167	24,04 m	38,10 m (irrégulière)	600,4 m ²	7, 8 et 9	44C, cr. Parkland, maison isolée proposée

L'approbation des trois demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Deux de trois parcelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-19/A-00152 et D08-02-19/A-00153) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

Les demandes indiquent que les parties 2, 4, 6 et 8 font actuellement l'objet de servitudes tel qu'il est énoncé dans les Instr. n^{os} CR570770, CR571552 et CR571885 et que la partie 9 fait actuellement l'objet de servitudes tel qu'il est énoncé dans les Instr. n^{os} CR570770 and CR571885.